

Réf : CNIG 2025. 027

Compte rendu du Conseil Plénier du CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOLOCALISEE (CNIG) du 10 décembre 2025

Liste des participants

Participants (présentiel)	Participants (visioconférence)
Hélène BEGON – MTECT/CGDD	Alexis LEAUTIER – CGDD/Ecolab
Annie BLANDIN – CNIG	Bernard FRANC – DGFiP (Cadastre)
Pierre-Alban BONIN – FNCCR	Éric LESAGE – INSEE
Éric BOUCHER – SGPE	François CHIRIÉ – IGN
Pierre BRIOLE – CNIG	Gilles MARTINOTY – SHOM
Rudy CAMBIER – IGN	Grégoire PHILIPPON – DGITM
Yolande CHAVANE – SGPE	Isabelle MESSA – Ministère des Armées
Amélie COANTIC – CGDD	Jacques BEAS-GARCIA - CNES
Thomas COTTINET – MTECT/CGDD	Virginie LENGET - ADF
Fleur FRANCOIS – ministère de l'Agriculture	Samuel HOOGE – CFDT
Audrey GORTANA VALLET – Caisse des Dépôts	Sophie BOURDILLON – CGDD Ecolab
Anthony GUEROUT – AMF	Sylviane LE GUYADER - ANCT
Sophie HOUZET – Cerema	Tony EMERY - AITF
Pierre LAULIER – CNIG	Valérie NOUVEL – ADF
Cécile LE GUEN – DINUM	
Ferdinand LEMOINE – CNIG	
Pascal LORY – MTECT/DGALN	

Participants (présentiel)	Participants (visioconférence)
Livio LUMBROSO – SGPE	
Guillaume MELLIER – IGN	
Bertrand MONTHUBERT – CNIG	
Benoît MORANDO – CNIG	
Christophe NICOLLE – Région Pays de la Loire	
François ROBIDA – MINND2050	
Emmanuelle ROUX – IGN	
Jean-Marie SEITE – AFIGEO	
Sébastien SORIANO – IGN	
Éric THALGOTT – GEOFIT	
Eudes PEYRE – ministère de la Culture	
Aurélien CONRAUX – ministère de la Culture	

Ordre du jour

- Accueil par le secrétariat général des ministères économiques et financiers
- Introduction : Bertrand Monthubert, Amélie Coantic
- Besoins critiques des armées en informations géolocalisées souveraines sur le territoire national et en Europe, problèmes identifiés et dépendances (LCL Isabelle Messa, ministère des Armées)
- Jumeau numérique de la France et de ses territoires (Rudy Cambier, IGN ; Sophie Houzet, Cerema)
- Projet de Data Space Bâtiments soutenu par TechSprint (Audrey Gortana Vallet, Caisse des Dépôts ; Muriel Rocques-Etienne, Smart Buildings Alliance)
- Collectif du Numérique pour la Construction et les Territoires (CoNumCT) (François Robida, MINnD2050)
- Principes de traitement en français des noms de lieux étrangers (Pierre Jaillard, Commission nationale de toponymie)
- Groupe de travail « Gouvernance de la donnée territoriale » (Pierre-Alban Bonin, FNCCR ; Christophe Nicolle, Région Pays-de-la-Loire)
- Fabrique de la donnée territoriale, point d'avancement (Guillaume Mellier, IGN)
- Actualités du CNIG (Secrétariat du CNIG)
- Conclusion

Les documents associés sont disponibles sur la [page du plénier sur le site du CNIG](#).

Relevé de décisions

- Le lancement d'une réflexion sur les « vulnérabilités critiques » en matière d'information géolocalisée, sous un format adapté aux enjeux de défense, est acté.
- La participation du CNIG au « Collectif du numérique pour la construction et les territoires » (CONUMCT) est approuvée à l'unanimité ; le président est autorisé à signer la lettre d'intention afférente.
- La note relative à la gouvernance de la donnée territoriale ainsi que la feuille de route associée pour 2026 sont validées à l'unanimité.
- La note sur les principes de traitement des noms de lieux étrangers, préparée par la Commission nationale de toponymie, est validée à l'unanimité.
- Le lancement d'un appel à candidatures pour le renouvellement des présidences de la Commission « Besoins et Usages » et du « Pôle Innovation et Prospective » est acté.

I. Introduction et Contexte Institutionnel

Présentation

- **Ouverture** : M. Yves Billon (Chef du service du numérique au sein du secrétariat général, à l'administration centrale des ministères économiques et financiers) a ouvert la séance en détaillant comment la donnée géographique est devenue un pilier de la lutte contre la fraude et de l'efficacité administrative, en citant notamment le projet « Foncier innovant », qui exploite les prises de vue aériennes et l'intelligence artificielle pour détecter les constructions non déclarées (piscines, extensions de bâti).
- **Contexte stratégique** : Le président du CNIG, Bertrand Monthubert (CNIG), a présenté l'ordre du jour en insistant sur la gravité du contexte international et en rappelant que la souveraineté numérique et l'indépendance stratégique ne sont plus des concepts abstraits mais des nécessités opérationnelles, ce qui justifie la forte implication du ministère des Armées dans les débats du Conseil.
- **Nouveaux membres** : Le Conseil a salué l'arrivée de nouveaux participants aux parmi les membres du conseil plénier : Cécile Le Guen (administratrice générale des données, DINUM), Fleur François (ministère de l'Agriculture, projet d'intermédiation de données) et Eudes Peyre (ministère de la Culture).

II. Besoins critiques des armées en informations géolocalisées souveraines

(*Intervention : Lt-Col Isabelle Messa - EGI, Ministère des Armées*)

Présentation

- L'Établissement géographique interarmées (EGI) a rappelé que la donnée géographique constitue le socle indispensable des fonctions stratégiques du ministère (dissuasion,

intervention, protection, etc.) et que, sans donnée fiable, la planification, le ciblage et la logistique ne peuvent être conduits correctement.

- **La vulnérabilité de l'Open Data:** En février 2022, à la veille du conflit en Ukraine, la Lituanie et l'Estonie ont constaté des téléchargements massifs et anormaux de leurs données ouvertes par des acteurs hostiles. Cette situation a mis en lumière les risques que peut créer une ouverture totale des données en temps de crise et la nécessité d'instaurer des mesures de protection (restriction d'usage, identification des utilisateurs, adaptations législatives, etc.).
- **Le manque de données critiques sur le réseau secondaire :** À travers un scénario de mobilité militaire, il a été montré que les données ouvertes de type OpenStreetMap sont globalement suffisantes pour le réseau primaire, mais présentent des lacunes pour le réseau secondaire. Il manque notamment des attributs critiques comme la hauteur des ponts, leur capacité portante (tonnage) ou la largeur précise des voies, ce qui oblige les armées à consolider leurs propres bases de données.
- **La vision de la souveraineté :** La présentation a rappelé que, pour les besoins de la Défense, une donnée ne peut être considérée comme réellement souveraine que si son accessibilité est maîtrisée en toutes circonstances, sans dépendance critique à des infrastructures extérieures, et si son niveau de qualification permet de l'employer en opérations (planification, ciblage, etc.) sans risque inacceptable d'erreur.
- Pour gérer ces dépendances, une doctrine en trois cercles a été exposée :
 - *Noyau 1 (National)* : Production souveraine sur le territoire national, adossée à l'IGN.
 - *Noyau 2 (Coopération)* : Zone Europe/OTAN, reposant sur l'interopérabilité entre alliés.
 - *Noyau 3 (Hors zone)* : Zones non-coopératives, reposant sur le renseignement, la production interne ou l'achat sur étagère.

Échange

- Sébastien Soriano (IGN) a partagé le témoignage d'un amiral français : une comparaison entre les cartes satellitaires américaines (standard allié) et les cartes souveraines françaises a révélé un écart de 5%. Ce delta correspondait précisément aux infrastructures sensibles françaises, absentes des données US mais présentes sur les cartes nationales, prouvant l'impératif vital de disposer de moyens de captation souverains.
Par ailleurs, Sébastien Soriano indique que la Fabrique de la donnée territoriale travaille sur les données routières pour des usages duaux. A cet égard, l'appui du CNIG sera précieux.
- La dépendance aux acteurs privés volatils a été évoquée, notamment le cas de Starlink (Elon Musk), dont les revirements peuvent mettre en péril des communications critiques, renforçant le besoin d'infrastructures d'État.
- Sur l'Opération Barkhane, un échange a mis en évidence le rôle complémentaire de l'intelligence humaine. Des terroristes cachés dans des grottes invisibles sur les cartes numériques, ont été localisés grâce à l'intuition d'un légionnaire repérant des « potagers » rudimentaires visibles en observation mais non cartographiés, illustrant le fait que la technologie ne remplace pas la connaissance du terrain.

Décision et conclusion du CNIG

- Le CNIG a décidé de lancer un groupe de travail sur une réflexion dédiée aux « vulnérabilités critiques » en matière d'information géolocalisée. Compte tenu de la sensibilité du sujet, le format de ce groupe sera adapté pour respecter les impératifs de confidentialité de la Défense.

III. Jumeau Numérique de la France et des Territoires (JNFT)

(Intervention : Rudy Cambier IGN, Sophie Houzet CEREMA)

Présentation

- **Annonce politique majeure** : Le Premier ministre a validé le projet JNFT quelques heures avant la séance, débloquant son financement via France 2030.
- Ce projet repose sur une alliance public-privé-recherche. Piloté par le trio public IGN, Cerema et Inria, le projet fédère une dizaine de partenaires privés de la filière (grands industriels et PME spécialisées), dans l'objectif de structurer une filière industrielle nationale souveraine.
- L'ambition d'un « commun numérique » souverain : L'objectif est de bâtir un « commun numérique », socle technique encapacitant les démarches de jumeaux numériques, capables de simuler les impacts du changement climatique. Plusieurs cas d'usage concrets (urbanisme, énergie, risques naturels, etc.) guideront le développement de l'infrastructure afin de répondre aux besoins réels des territoires.
- Calendrier : Le démarrage opérationnel est fixé au 1er trimestre 2026. Les travaux de construction et d'interconnexion des applications s'échelonneront sur 2026-2027, visant une livraison finale de l'infrastructure pour une phase pleinement opérationnelle en 2029.

Échange

- Pierre Briole (CNIG) a interrogé le statut du CNRS, présenté comme « utilisateur » et non « membre fondateur », en soulignant le risque de recouvrement avec des travaux de recherche déjà engagés. Les porteurs du projet ont précisé qu'Inria assurera le lien avec la communauté scientifique et que le dispositif « Place de Sciences » permettra d'intégrer les laboratoires.
- Yolande Chavane (SGPE) a posé une question sur la prise en compte des jumeaux numériques déjà déployés par certaines collectivités. Il a été indiqué que l'Appel à Communs, qui a recueilli 200 contributions, a justement permis d'identifier ces initiatives afin d'éviter de repartir de zéro, d'assurer l'interopérabilité entre le socle national et les solutions locales, et de travailler ensemble pour mutualiser les développements techniques.

Décision et conclusion du CNIG

- Le CNIG prend acte de cette validation politique de haut niveau et intègre le calendrier présenté (T1 2026) comme référence pour le suivi des travaux.

IV. Projet de Data Space Bâtiments (TechSprint)

(*Intervention : Audrey Gortana Vallet, Caisse des Dépôts*)

Présentation

- La Caisse des Dépôts a présenté le Data Space Bâtiment (TechSprint #3). Loin d'un simple dispositif de stockage centralisé, il s'agit d'un espace de confiance destiné à orchestrer la circulation des données entre acteurs publics et privés sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment (conception, chantier, exploitation).
- Modèle économique et calendrier : Le projet est en phase de pré-amorçage pour 18-24 mois, avec un objectif de construction effective de la structure opérante en mars 2027. Le coût d'amorçage est estimé entre 5 et 15 M€. Le cas d'usage prioritaire retenu est la performance énergétique, car il offre le retour sur investissement le plus rapide pour attirer les investisseurs privés.

Échange

- **Pierre Briole (CNIG)** a soulevé la question cruciale des garanties d'indépendance et d'intégrité du Data Space, soulignant que les enjeux financiers colossaux du secteur immobilier pourraient biaiser la gestion des données.
 - Il a été répondu que cette gouvernance sera définie par les membres du collectif eux-mêmes, la Caisse des Dépôts intervenant comme tiers de confiance neutre.

V. Collectif du Numérique pour la Construction et les Territoires (CoNumCT)

(*Intervention : François Robida, MINnd2050*)

Présentation

- François Robida a présenté le « Collectif du numérique pour la construction et les territoires », dont l'objectif est de briser les silos entre le monde du BIM (maquette numérique de conception) et celui du SIG (gestion territoriale), afin de renforcer la continuité numérique entre bâtiment et territoire.
- Un enjeu majeur de souveraineté a été souligné : aujourd'hui, la conception des bâtiments s'appuie massivement sur des logiciels américains (type Autodesk), ce qui induit une captation de la donnée et de l'intelligence technique françaises par des acteurs étrangers.

Échange

- Pierre-Alban Bonin (FNCCR) a questionné la nature juridique du Collectif et son positionnement vis-à-vis du CNIG, craignant une redondance ou la création d'une instance concurrente ("Pourquoi un collectif plutôt qu'un comité ?"). Il a été clarifié que le CoNumCT se veut une structure informelle, souple et agile, sans personnalité morale

lourde, destinée à servir d'espace de coordination rapide, c'est-à-dire de lieu de rencontre et de réflexion, et non d'instance stratégique, par conséquent en complémentarité et non en concurrence avec le CNIG.

- Jean-Marie Seité (AFIGEO) a regretté l'absence d'architectes ou géomètres-experts dans le premier tour de table des signataires, jugeant leur présence indispensable pour couvrir réellement toute la chaîne de valeur. Le Collectif a reconnu ce point, précisant que ces acteurs ont été sollicités et que la porte reste ouverte pour les intégrer.
- Amélie Coantic (CGDD) a indiqué que des sujets émergeront des réflexions amont du collectif et nécessiteront des travaux d'approfondissement, les GT du CNIG seront alors les réceptacles pour ces approfondissements.
- Sébastien Soriano (IGN) a salué le rapprochement de ces deux univers, et a indiqué la nécessité que ce qui ressort des travaux du collectif s'insère dans des objets existants pour renforcer les dynamiques actuelles.

Décision et conclusion du CNIG

- Le CNIG a validé à l'unanimité sa participation officielle au Collectif Construction. Le Président a reçu mandat pour signer la lettre d'intention.

VI. Principes de traitement en français des noms de lieux étrangers

(Intervention : Pierre Jaillard, Commission nationale de toponymie)

Présentation

- Une note technique a été présentée pour fixer les principes de traitement en français des noms de lieux étrangers, afin de combler un vide juridique et une incertitude liée à la possible caducité d'un arrêté datant de 1993.

Décision et conclusion du CNIG

- La note relative aux principes de traitement des noms de lieux étrangers a été validée à l'unanimité.

VII. Gouvernance Territoriale de la Donnée

(Intervention : Pierre-Alban Bonin, FNCCR, Christophe Nicolle Région Pays-de-la-Loire)

Présentation

- Le groupe de travail Gouvernance a dressé un bilan jugé positif de l'année 2025, avec l'installation ou la préfiguration de Comités territoriaux de la donnée (CTD) dans quatre régions pilotes : Pays de la Loire, Hauts-de-France, Grand Est et Occitanie.
- La note adoptée énonce les enjeux des CTD : coopérations, mise en place de projets communs, emboitements, homogénéité de données, co-construction de référentiels, mutualisation de briques techniques.

- La note pose le principe selon lequel le CTD, à l'échelle régionale ou du bassin de vie, doit constituer l'intermédiaire pivot entre le niveau local et le niveau national, et être le relai du CNIG. En miroir, le CNIG est désigné comme point d'entrée unique vers les acteurs nationaux, afin d'éviter que chaque région ne doive négocier séparément avec chaque ministère ou opérateur d'État.

Échange

- Jean-Marie Seit  (AFIGEO) a insist  sur la n cessit  de ne pas figer l' chelle territoriale. Il a rappel  que si la R gion est un  chelon politique fort, l' chelle pertinente pour la donn e est souvent fonctionnelle et variable (bassin de vie, m tropole, zone urbanis e). Il a plaid  pour que la gouvernance des CTD conserve cette souplesse pour s'adapter aux r alit s locales. Il a  g alement soulign  l'importance d'une meilleure coordination au niveau national ( tat et op rateurs) pour r pondre efficacement aux sollicitations locales.
- Eudes Peyre (Minist re de la Culture) a apport  son soutien   la d marche des CTD, y voyant une opportunit  majeure pour le d cloisonnement culturel. Il a soulign  que les donn es des op rateurs culturels sont encore trop souvent g r es en silos nationaux et que leur int gration dans ces comit s permettrait enfin de les croiser avec les politiques territoriales globales.

D cision et conclusion du CNIG

- La note de cadrage sur la gouvernance et la feuille de route 2026 (incluant l' valuation des premiers CTD) ont  t  valid es   l'unanimit .

VIII. Fabrique de la donn e territoriale, point d'avancement

(Intervention : Guillaume Mellier, IGN)

Pr sentation

- Guillaume Mellier (IGN) a rappel  la finalit  de la Fabrique de la donn e territoriale,   savoir la remont e des probl matiques du terrain par un collectif de partenaires, et a pr sent  un point d'avancement des quatre d fis lanc s en octobre : base routi re, limites administratives, chemins ruraux et voies communales, et obligations l gales de d broussaillement (OLD).
- Le commun routier fait  cho   l'intervention d'Isabelle Messa sur les besoins des arm es.
- Le d fi OLD a  t  particulier ment mis en avant pour son caract re concret : il s'agit d'outiller les maires pour la pr vention des incendies, illustrant l'utilit  vitale de la donn e territoriale pour la gestion des risques.
- S bastien Soriano (IGN) a indiqu  que, m me en cas d'accord de principe entre acteurs pour se coordonner en r ponse   une priorit  politique, la traduction op rationnelle ne va pas de soi. La Fabrique de la donn e territoriale vise   faciliter cette traduction, par exemple en op rant des rapprochements de donn es.
- S bastien Soriano a mentionn  l'accent fort mis par le collectif de partenaires sur les associations d' lus, et il a invit  la Dinum et les administrations centrales   y participer.

IX. Actualités et Vie du Conseil

(Secrétariat du CNIG)

- **Renouvellement des présidences** : Deux départs importants ont été annoncés. Annie Blandin quitte la présidence du Pôle Innovation et Prospective pour cause de départ en retraite universitaire. Florent Cholat quitte la présidence de la Commission Besoins et Usages. Au nom du conseil, Bertrand Monthubert remercie chaleureusement Annie Blandin et Florent Cholat pour leur engagement.
 - Le Conseil a acté le lancement immédiat d'un appel à candidatures pour pourvoir les deux présidences vacantes. La décision de nomination aura lieu lors du prochain plénier.
- **Agenda** : Atelier « IA et informations géolocalisées » le 8 janvier 2026.
- **Prochaine réunion du Conseil plénier** :
 - **Le jeudi 9 juillet 2026 à 9h30** (le lieu sera précisé ultérieurement)